

Visite de quartier

COMPTE-RENDU



Visite Du

19 Septembre 2025

Secteur : ROUTE DE MULSANNE – ROUTE DES LOGES

Elus présents : Eve SANS, Karen Lemeunier, Serge Dodin

Question(s)/Observation(s)	Réponse(s)	Suite à donner
Sur la route départementale il y a un panneau d'interdiction de doubler alors que le traçage central est discontinu. Cela porte à confusion.	Il ne peut pas y avoir de ligne blanche continue car il faudrait faire des pointillés à chaque entrée de maison des deux côtés de cette voie. Au vu du nombre d'entrée la ligne blanche continue ne serait plus visible.	Faire un courrier au département pour leur demander ce qu'ils peuvent faire pour que les automobilistes respectent cette interdiction de doubler. (copie du courrier en fin de compte rendu)
Qu'en est-il de la pose d'un radar pédagogique au niveau des virages dangereux ?	Nous avons fait la demande au département qui nous a refusé de placer un radar sur la départementale ainsi qu'un panneau de vitesse à 50 km. Si nous voulons de tels aménagements Le Mans Métropole devra reprendre à son compte cette route. La métropole ne le souhaite pas	
Nous n'avons toujours pas la fibre chemin de Bel air, cela concerne 3 maisons	Nous sommes surpris car la société Orange nous avait assuré que les personnes notées sur la liste que nous leur avons fourni étaient raccordés.	Nous allons contacter Orange pour leur demander le délai prévu pour ces raccordements
Tous les jours des camions circulent dans le mauvais sens sur la route de Mulsanne. Demander un contrôle entre 6h30 et 8h00 dans le ses Mulsanne/Arnage.	Nous allons contacter la gendarmerie afin que des agents soient plus présents et procèdent à des verbalisations	Faire le courrier à la gendarmerie avec copie à la préfecture. Nous avons parlé de ce problème à l'entreprise Boschat. Vous trouverez à la fin de ce compte rendu le mail que nous a adressé cette société

Demande de mettre un portique à l'entrée de la départementale dans le sens de l'interdiction, mais qui pourrait être ouvert lors des grandes épreuves du circuit.	Nous ne savons pas si cela est possible mais nous ferons cette demande.	Faire un courrier au département avec copie à la préfecture. (copie du courrier en fin de compte rendu)
Il y a beaucoup de piétons et cyclistes qui circulent sur la départementale lors des événements alors que le sens de circulation est supprimé. C'est très accidentogène. Il n'y a pas de présence de gendarmerie le jeudi et le samedi	Tant que l'aménagement d'une voie de circulation distincte pour les piétons et les cyclistes ne sera pas réalisée, il n'y aura malheureusement pas d'amélioration.	Nous noterons également cette remarque dans le courrier fait au département.
Des motos circulent sur la liaison douce.	Nous ne savons pas si des barrières peuvent être mises pour empêcher ce type de véhicules sans gêne pour les personnes à mobilité réduite ou des poussettes. Normalement dans le cadre de l'accessibilité PMR tous les axes doivent être sans contrainte.	Nous allons demander à la métropole si des aménagements spécifiques existent.
Qu'en est-il de la maison en cours de construction abandonnée ?	Le propriétaire est sous le coup d'une procédure d'arrêt de travaux avec remise en état du terrain. Ces procédures sont toujours très longues à se régler.	
Le ruisseau des Aulnay n'est pas entretenu	Monsieur Dodin étant membre du SMSEAU, qui gère les cours d'eau, leur fera part de cette remarque et demandera si il est prévu une intervention et quand.	
Chemin de la Bordelière, il y a 3 grands containers qu'il faudrait enlever car ils génèrent de nombreuses incivilités aux abords.	Nous en ferons part à Le Mans Métropole et demanderons à ce que la métropole fournisse des containers aux habitants qui n'en auraient pas, puisqu'ils font le ramassage à la porte.	Faire la demande à la métropole.
Demande d'avoir l'assainissement route des loges et chemin de la Bordelière ainsi que des lampadaires.	Ces voies sont communales et il n'est pas prévu de faire de tels aménagements.	
Certains habitants ont fait des divisions de leurs parcelles pour faire de nouvelles constructions	Toutes les parcelles ne peuvent accueillir plus de construction que la maison initiale. Si vous avez ce projet il faut en faire la demande auprès du service urbanisme. Tout est régi par le PLUI : plan local de l'urbanisme intercommunal.	
L'usine située chemin du tertre n'entretient pas son terrain	Un nouvel aménagement est en cours	Nous surveillerons l'évolution des travaux pour s'assurer de la propreté à la fin
Le fossé route de Mulsanne a été mal fait	Nous avons rencontré les services du département, avec quelques riverains. Ils nous ont assuré qu'ils reviendraient finir le travail.	Nous allons les contacter pour connaître la date d'intervention.
Mettre des grosses pierres à gauche de l'entrée du chemin de la Catinière pour protéger le poteau électrique et les boîtiers en cas d'accident comme celui qui s'est produit début septembre	Nous allons faire une demande au département, mais ce chemin est privé. L'entretien et l'aménagement appartient aux riverains	Faire le courrier au département

RETROUVEZ LES COMPTE-RENDUS À TOUT MOMENT SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE

arnage.fr

Rubrique A votre écoute-proximité -> Concertation -> Visite de quartier